DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal :

le 3 mai 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 16 mai 2011

SEANCE DU 9 MAI 2011

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE LIONS CLUB NIORT DOYEN POUR LE FINANCEMENT D'INSTALLATION DE DEFIBRILATEURS AU NIVEAU DES HALLES, DE L'OFFICE DE TOURISME ET DANS UNE DES RUES PIETONNES DU CENTRE-VILLE

Accusé de réception de la préfecture en date du mercredi 18 mai 2011

Président:

M. Pascal DUFORESTEL, 1er Adjoint

Présents:

Adjoints:

M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers:

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - Mme Nathalie SEGUIN

Excusés ayant donné pouvoir:

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD jusqu'à 19h35 (son arrivée)
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Nicole IZORE donne pouvoir à Jacques TAPIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS
- Elsie COLAS donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD à partir de 19h35.

Excusés:

- Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Conseillers:

- Mme Maryvonne ARDOUIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2011

DELIBERATION D20110190

RISQUES MAJEURS ET SANITAIRES

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE LIONS CLUB NIORT DOYEN POUR LE FINANCEMENT D'INSTALLATION DE DEFIBRILATEURS AU NIVEAU DES HALLES, DE L'OFFICE DE TOURISME ET DANS UNE DES RUES PIETONNES DU CENTRE-VILLE

Madame Anne LABBE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

En France, les arrêts cardiaques sont responsables d'environ 50 000 morts subites par an hors milieu hospitalier. Le taux de survie chez les victimes d'un arrêt cardio-respiratoire est inférieur à 3% sans intervention précoce. Lorsque la défibrillation est pratiquée dans les premières minutes, le taux de survie remonte à 30-40%.

La mise à disposition de défibrillateurs permet une prise en charge précoce des personnes victimes d'un arrêt cardiorespiratoire sur la voie publique ou dans les équipements publics à forte fréquentation tels que les équipements sportifs.

Le décret n°2007-705 du 4 mai 2007 autorise désormais l'emploi de défibrillateurs automatisés externes par toute personne, même non médecin.

En fin d'année 2010, la Ville de Niort a installé 11 défibrillateurs semi-automatiques au sein de ses bâtiments : 4 stades (Espinassou, Saint-Liguaire, avenue de La Rochelle, Grand-croix), 3 salles de sport (Barbusse, Venise Verte, Omnisports), l'Hôtel de Ville et les 3 centres techniques municipaux (chamoiserie, espaces verts et voirie).

Cette action va être poursuivie dans les années à venir avec l'équipement de plusieurs sites ou espaces publics à forte fréquentation du public.

Le LIONS CLUB NIORT DOYEN souhaite aider financièrement la Ville de Niort dans l'installation de défibrillateurs au niveau des Halles, de l'Office de Tourisme et dans une des rues piétonnes du centre-ville dès lors que le réaménagement sera terminé. Pour ce faire, sa participation financière est estimée à hauteur de 1 500 € en 2011 et renouvelable les deux années suivantes (2012 et 2013). Le prix unitaire pour équiper un site est de l'ordre de 2 100 € comprenant le défibrillateur semi-automatique équipé d'une batterie d'autonomie de 4 ans, d'une armoire de protection, d'un kit d'électrodes adulte et enfant, d'une trousse de secours et d'une signalétique spécifique.

Par souci de facilité de gestion de ces futures implantations, la Ville optera pour l'achat de matériel analogue à celui déjà acquis et fera apposer à proximité du défibrillateur une signalétique identifiant le LIONS CLUB NIORT DOYEN comme contributeur à leur installation.

Par conséquent, afin de formaliser cet accord et fixer les modalités, une convention entre la Ville de Niort et le LIONS CLUB NIORT DOYEN est définie.

Les crédits sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le LIONS CLUB NIORT DOYEN ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour Madame le Maire de Niort **Geneviève GAILLARD** L'Adjointe déléguée

Signé

Anne LABBE